

Sous Direction Technique

Département réseaux d'accès

Réf : AT/DOT29/SDT/DRA/ 439/2022

Mascara le : 23/10/2022

Monsieur le Directeur

Opérationnel des Télécommunications de Mascara

A Monsieur MAZOU DJILLALI - Entreprise des Installations téléphoniques
Sise à Route Selatna – W.Mascara

Objet : Mise en demeure

PROJET : Dossier de paiement des travaux de maintenance des réseaux urbains

Contrat N° : 05 /2021 du 04/05/ 2021

Bon de commande : N°210249 du 08/11/2021

Lieu : Zone CMP Mascara.

ODS N° : 102/2021 du 07/10/2021 ;

Date d'ouverture du chantier le 20.12.2021

Votre entreprise détentrice d'un Bon de commande des travaux de la maintenance des réseaux câbles urbains à zone CMP Mascara sus visé en objet est mise en demeure de n'avoir pas encore déposée le dossier lié au projet afin de procéder à la réception provisoire des travaux conformément aux clauses du contrat ainsi le dépôt de votre dossier pour le paiement des travaux exécutés liés aux bon de commande et à l'ordre de service de démarrage des travaux sous numéro ODS N°102/2021 du 07.10.2021.

Malgré les rappels faites par mes services auprès de votre entreprise, aucune démarche pour mettre à jour votre dossier de réception des travaux et pour le paiement qui présente un retard flagrant ce qui nuit à votre image de marque.

Cet état de fait a mis la Direction Opérationnelle dans une situation délicate pour clôturer le bon de commande des travaux et pour l'assainissement de votre dossier de paiement.

Par conséquent, je vous invite dès la réception de ma présente lettre, de mettre à jour votre dossier pour la réception provisoire et le paiement des travaux réalisés. Un délai ne dépassant pas les trois jours (72 heures) vous est accordé, faute de quoi la direction opérationnelle de Mascara est tenue d'appliquer la réglementation en vigueur conformément au règlement en vigueur.

Important et particulièrement signalé



Signé le DOT de Mascara.

BENTAYNE Abdelkrim
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Mascara (1)